



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10/07/25

ID : 065-216502260-20250707-2025027-DE



Séance du 7 juillet 2025 à 18h

2025/027

Présents : Gisèle VINCENT, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN.

Absents : Philippe SOULÉ-PÉRE (procuration à Serge ALMENDRO), Bruno CAZÈRES, Hélène FRANCÈS (procuration à Michel DUHAMEL), Ingrid BOUTARFA, Denis FÉGNÉ (procuration à Gisèle VINCENT), Simon TESSIER, Caroline ÉCORCHON (procuration à Stéphanie MARQUEZ), Sandrine TREBUCQ.

Élue secrétaire de séance : Diane De Luycker

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 2 juillet 2025

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Considérant que par arrêté en date du 23 juin 2025, Monsieur le Préfet a défini le nombre de jurés pour le département des Hautes-Pyrénées et que la commune d'Ibos, compte-tenu de sa population, se voit attribuer 2 jurés à tirer au sort à partir des listes électorales ;

Considérant que le conseil municipal d'Ibos doit tirer au sort, à partir des listes électorales, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées et que les tirés au sort n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ne pourront être retenus.

Considérant que le tirage au sort sera effectué d'une part par le doyen d'âge du conseil municipal et d'autre part par son benjamin, en se référant à la liste électorale à jour, comme suit :

- 1) L'ainé choisira une page parmi toute la liste ;
- 2) Le plus jeune, un numéro de ligne sur la page désignée.
- 3) Ce schéma sera répété 6 fois.

Le conseil municipal, après avoir procédé au tirage au sort prend acte de la liste préparatoire des jurés d'assises appelés à siéger en 2026 :

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse
BAZAUD Fabienne		
DUFFAU Jimmy		
FERRE Delphine		
JOUAN Noëlle		
MENGELLE Sébastien		
MARTINS Marcel		

La présente délibération sera transmise au préfet des Hautes-Pyrénées et au greffe du tribunal judiciaire.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire de séance,
Diane De Luycker

Le Maire,
Gisèle VINCENT

